

les Habitants de la Durantière et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré"

Extrait (Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)¹

Du 10 novembre 1794

Charles Perraudau. —13

Charles Perraudau, laboureur demeurant à la Durantière en la paroisse du Poiré, a représenté au Bureau du conseil une reconnaissance en date du 4 juin 1793, signée Faverot sous commandant du Poiré par laquelle il est constaté qu'il a fourni pour la subsistance de la troupe

- deux cent de genêt estimés huit livres, de laquelle somme il en a fait remise ce jour-ci pour mémoire . . 0

Plus il a aussi représenté une autre reconnaissance, signée Demello commandant, Favereau, Faverout et Arnaud en date du 24 juin 1793, par laquelle il est justifié qu'il a fourni pour la subsistance de la troupe,

- quatorze boisseaux de bled méture au prix de quatre livres le boisseau, fait cinquante-six livres, déduit le 20^e pour les mesures reste cinquante-trois livres quatre sols ci..... 53¹ 4^s

Plus il agalement représenté une autre reconnaissance en date du 3 septembre 1793, signé Faverot, Arnaud et Favereau portant qu'il a fourni pour la subsistance de la troupe

- onze rochais froment montant à la somme de soixante-six livres à raison de 6¹ le boisseau, déduit le vingtième pour les mesures, reste 62¹ 14^s,

- et trente-cinq rochais de méture à raison de 4¹ le boisseau, fait cent quarante livres sur quoi déduit pour le vingtième 7¹ reste cent trente-trois livres,

ces deux sommes cy dessus de 62¹ 14^s et 133¹ forment celle de 195¹ 14^s, desquelles sommes ci-dessus montant à 248¹ 18^s le conseil a délivré un bon² ce jourdhuy

E. M. : Délivré le présent bon ce jour 6 mars 1795, Favereau

Du 12 novembre 1794

André Bulteau. —27

Marie Perraudau veuve de Jean Laurent, laboureur demeurant à la Durantière en cette paroisse, a déclaré avoir fourni ainsi que feu Mathurin Perraudau son père pour la subsistance de la troupe la quantité de

- quatre-vingt-quatorze boisseaux de bleds savoir

- trente-huit froment a 6¹ le boisseau,

- vingt et un de seigle a 4¹ le boisseau,

¹ Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans [les rapports du notaire André-Philippe Daniau](#), qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7^e (8 mai et 15 septembre 1799).

² Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place [une demande avec justificatifs](#) pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruiné par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.

- quatorze de métire a 4^l le boisseau,
- et 21 boisseaux de mil,

le tout montant a quatre cent neuf livres neuf sols, déduction faite du vingtième pour les mesures et ainsi qu'il paraît par les reconnaissances données par MM. Demello, Augcron, Favereau, Caradeuc et Arnaud membre et commissaire du conseil qu'elle a représentées en date des 19 août et 10 septembre 1793, et 15 mai dernier,

de laquelle somme cy dessus le conseil a délivre ce jourdhui un bon à la dite veuve Laurent
 ci409^l 9^s

E. M. : Délivré le présent bon ce jour 6 mars 1795 : Favereau

Du 21 novembre 1794

Marie Perraudau veuve de Jean Laurent. —60

Marie Perraudau veuve de Jean Laurent, laboureur demeurant à la Durantière en cette paroisse du Poiré, a déclaré que Mathurin Perraudau son père et elle ont fourni pour la subsistance de l'armée de M^r le général Charette et de la troupe du sieur Savin ; savoir

- douze boisseaux de froment à 6^l le boisseau,
- et trente boisseaux de mil à 3^l suivant la reconnaissance du 2 juin 1793 signée M^{tr}e Pierre commissaire,
- plus deux bœufs estimés onze cent livres suivant la reconnaissance du 4 juin 1793, signée Gendron commissaire,
- plus six boisseaux de bled meslé moitié seigle et mil, le seigle à 4^l le boisseau,
- et quatre boisseaux de froment suivant la reconnaissance du 16 août 1793, signée Savin commandant,
- et une chartée de foin estimée 20^l suivant la reconnaissance du 19 octobre dernier, signée Rousseau,

le total des dites fournitures montant déduction faite des mesures sur le bled à la somme de treize cent dix livres dix-neuf sols et de laquelle somme on a délivré à la dite veuve Perraudau un bon

ci 1310^l 19^s

E. M. : Délivré le présent bon ce jour 6 mars 1795 : Favereau

Du 22 novembre 1794

Louis Remaud. —64

Louis Remaud, laboureur, demeurant à la Durantière en cette paroisse, a déclaré que feu Pierre Perraudau son beau-père et Charles Perraudau son beau-frère ont fourni pour l'armée de M^r le général Charette celle du sieur Savin et le sieur Jolly successeur, suivant les reconnaissances qu'il a représentées au conseil en date des 2 et 4 juin el 16 août 1793, 19 octobre et 10 ovembre 1794, signées M^{tr}e Pierre et Gendron commissaire, Savin, Rousseau et Jolly

- deux bœufs estimés 1040^l,
- une chartée de foin estimée 20^l,
- une jument estimée 200^l,
- plus 16 boisseaux froment à 6^l,
- vingt-quatre de mil a 3^l,
- cinq de seigle à 4^l,
- et cinq d'orge a 3^l, le dit bled déduit les mesures monte à 192^l 17^s,

le total des dites fourniture monte à la somme de quatorze cents cinquante-deux livres dix-sept sols et de laquelle somme il a été ce jourdhuy délivré au dit Remaud un bon

ci 1452^l 17^s

E. M. : Délivré le présent bon ce jour 6 mars 1795 : Favereau

Du 2 mars 1795

Mathurin Perraudau. —206

Mathurin Perraudau, de la Durantière en cette paroisse a fourni à l'armée de M^r Charette suivant reconnaissance du 18 mai 1793, signée Thomas, Potier et Gendron commissaires et en forme,

- un bœuf estimé contradictoirement 360l, dont moitié est à l'administration, l'autre qui est de 187l 10s revenant au dit Perraudau,

de laquelle somme il lui a été ce jourdhuy délivré un bon
 ci 187^l 10^s

Du 1^{er} mai 1795

Charles Perraudeau. —319

Charles Perraudeau, de la Durantière en cette paroisse, déclaré avoir fourni à l'armée catholique suivant reconnaissances des cinq janvier, 1^{er} et vingt février derniers, signées Favereau, Gréau officier et Favereau

- trois chartées de foin estimées chacune vingt livres,

en tout soixante livres dont il lui a été ce jourdhuy délivré un bon

ci60^l